



**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL MUNICIPAL :
Finances, Budget, Economie et Affaire Générales**

Séance du 13 mai 2009

COMPTE RENDU DE SYNTHESE

Membres de la Commission des Finances, du Budget, de l'Economie et des Affaires Générales					
Mme LUNATI Anne	P	Mlle EDEL Catherine	Exc	M. ROTH Paul	P
Mme OBRECHT Isabelle	A	M. WIDMANN Armand	P	M. SALSAC Jacques	P
Mme VOLTZ Anita	P	M. SCHALK André	A	Mme GEIGER Valérie	A
M. FEURER Martial	A	M. RINGELSTEIN Marc	A	M. BOEHRINGER René	P
Mme HILSZ Barbara	P				

Autres personnes présentes

M. SATTLER Richard	Mlle DONATIN Anne	M. SCHAAL Antoine
M. PEIFFER Jacques	Mmes SENEAL Annie	

Observation préliminaire : conformément à la pratique, les documents servant de support à la commission ont été communiqués aux membres par voie électronique avant la réunion.

POINTS ABORDES	DISCUSSION	AVIS DE LA COMMISSION
1. Demande de subvention exceptionnelle du Centre socio-culturel Arthur Rimbaud pour l'acquisition de nouveaux équipements	Le point est exposé par Mme. LUNATI Pas d'observations	Avis favorable unanime de la commission
2. Demande de subvention exceptionnelle du Collège Freppel pour le projet de classe de découverte dans le Jura	Le point est exposé par Mme. LUNATI Pas d'observations	Avis favorable unanime de la commission
3. Refonte des droits et tarifs des services publics locaux	Mme LUNATI expose les principes et les objectifs de la refonte générale de tous les droits et tarifs des services publics locaux en place à la Ville d'Obernai	
3. 1 Tarifs de la Médiathèque municipale	Mme LUNATI rappelle que ces tarifs ont déjà été examinés par la commission de la Culture et du Patrimoine qui a émis un avis favorable en séance du 07/05/09. Mme LUNATI précise que les tarifs actuels datent de 2003 et qu'une actualisation s'imposait. M. BOEHRINGER propose : - de limiter la validité des tarifs dans le temps pour éviter des évolutions trop espacées qui entraînent souvent des augmentations importantes - de créer une réduction « Seniors » - de rendre les consultations internet gratuites	

	<p>M. SATTLER précise qu'en ce qui concerne la limitation de validité des tarifs dans le temps, celle-ci ne saurait lier le Conseil Municipal qui reste souverain pour faire évoluer les tarifs à tout moment. M. SATTLER propose en revanche un « balayage » annuel de tous les tarifs notamment lors des discussions budgétaires, ce qui permettra d'apprécier systématiquement les évolutions à prescrire.</p> <p>Mme HILSZ rappelle l'intérêt que présenterait un logiciel de consultation à distance du catalogue des ouvrages de la Médiathèque.</p> <p>M. SALSAC précise que c'est à l'étude et cela n'avait pu être programmé pour des raisons budgétaires.</p> <p>Mme HILSZ émet également l'idée du portage à domicile.</p>	<p>La Commission adhère à la nouvelle grille tarifaire présentée mais n'entend pas suivre les propositions de M. BOEHRINGER sur la réduction « Seniors » et la gratuité de la consultation Internet.</p>
<p>3.2 EMMDD – Droits d'écolage</p>	<p>Mme LUNATI rappelle que ces droits ont déjà été examinés par la commission de la Culture et du Patrimoine qui a émis un avis favorable en séance du 07/05/09.</p> <p>Mme LUNATI expose les principes qui ont guidé la refonte des droits d'écolage, notamment la recherche de plus de cohérence et de simplicité tout en procédant à un ajustement modéré des valeurs.</p>	<p>Avis favorable unanime de la commission</p>
<p>3.3 Tarifs du Camping municipal</p>	<p>Mme LUNATI rappelle que les tarifs du camping sont revus régulièrement tous les 2 ans, en cohérence avec le rythme de publication des guides camping.</p> <p>Mme SENECAL fournit des explications complémentaires concernant le classement « camping qualité ».</p> <p>Elle précise également toutes les actions menées pour maintenir le camping au meilleur niveau.</p> <p>Il est proposé de résilier l'abonnement au câble pour la TV qui dessert un certain nombre d'emplacements. L'abonnement coûte très cher alors que de moins en moins de campeurs s'en servent.</p>	<p>Avis favorable unanime de la commission</p>
<p>3.4 Tarifs cantine Europe</p>	<p>Mme LUNATI rappelle le principe : tant que le périscolaire Europe n'est pas en service, une convention avec le collège permet aux enfants du premier degré d'accéder à la cantine de cet établissement. C'est la ville qui paye les repas fournis par le collège et qui refacture la prestation aux parents selon un tarif fixé par le Conseil municipal.</p> <p>Il est proposé de faire évoluer le prix demandé aux parents du strict taux d'augmentation pratiqué par le collège, soit 4,66%.</p> <p>Mme HILSZ s'inquiète sur l'augmentation probable des prix qui seront probablement demandés aux parents lors de l'ouverture de l'accueil périscolaire Europe.</p> <p>M. BOEHRINGER salue avec satisfaction la modulation actuelle des tarifs en trois tranches de revenus, dispositif non retenu au niveau de l'intercommunalité.</p>	<p>Avis favorable unanime de la commission</p>

Obernai, le 15 mai 2009

Anne LUNATI
Présidente de la Commission